



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant de la France

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 septembre 2017 indiquant que M. Jean-Baptiste Lemoyne représentera la France à la 8052^e séance du Conseil, qui se tiendra le 21 septembre 2017.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

